

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
COMMUNE D'AMBILLOU**

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 octobre, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 27 septembre 2024.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 13	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, RICHARD Pascal, BROSSARD Angéline, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, SUZANNE Julie, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie, DELETANG Claude.	
Etaient Absents 6	BETTE Thierry, <i>Absent</i> MARECHAL Marielle, <i>Excusée</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusé</i> TOUCHARD Valérie, <i>Excusée</i> BIZARD Bernadette, <i>Excusé</i>	--- --- --- <i>Pouvoir à Charles BARRIER</i> <i>Pouvoir à Lucette CARRE</i> ---

Votants : 15

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Sylvie Hémond a été désignée pour remplir cette fonction

Ordre du jour de la séance

Délibérations

- 2024-024 : Admission en non-valeur de produits irrecouvrables,
- 2024-025 - Adhésion au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel.

Décisions du Maire

N° de la Décision	Nature de la décision	Information au Conseil
2024-D027	Autorisation donnée au Maire pour le dépôt d'une demande de subvention auprès du SIEIL pour la réalisation de l'étude thermique de la salle des fêtes.	04/10/2024
2024-D028	Signature d'un devis pour l'installation d'un circulateur réseau radiateur sur la chaudière de la Mairie pour une somme HT de 1 272 €.	04/10/2024
2024-D029	Signature d'un devis pour le changement des lampes des luminaires du stade pour une somme HT de 4 840,56 €.	04/10/2024
2024-D030	Signature de deux devis pour effectuer des travaux de route pour les sommes HT de 28 121,65 € et 6 889,50 €.	04/10/2024
2024-D031	Signature d'un devis pour la fourniture de blocs bétons pour une somme HT de 1 404 €.	04/10/2024

Informations diverses

2024-024 – Admission en non-valeur de produits irrecouvrables

Le Service de Gestion Comptable de Chinon nous a informés qu'il fallait admettre en non-valeurs deux états arrêtés, à ce jour, à la somme de 27,80 € et 61 €.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le SGC de Chinon, sans succès.

Après que toutes les explications ont été données :

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 15 voix :

- **D'ADMETTRE** en non-valeur les sommes globales de 27,80 € et 61 €.
- **D'EMETTRE** les mandats correspondants à l'article 6541 pour les sommes ci-dessus.

2024-025 – Adhésion au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la commande publique ;

Le Maire rappelle :

Que la commune d'Ambillou, par délibération du 17 novembre 2023, a chargé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986

Que le Centre de Gestion a communiqué à la commune d'Ambillou les résultats de la consultation organisée dans le courant du premier semestre 2024,

Le Maire présentera les conditions du nouveau contrat.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 15 voix :

- **D'ADHÉRER** au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour les années 2025-2028 aux conditions suivantes :
 - Compagnie d'assurance retenue : CNP ASSURANCES
 - Courtier gestionnaire : RELYENS
 - Régime du contrat : capitalisation
 - Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre et Loire
 - Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2025 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 4 mois.
 - Catégories de personnel assuré, taux de cotisation retenus et garanties souscrites :
 - Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : **6,99%**
Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
Prise en charge des indemnités journalières à hauteur de 90%
 - Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents non titulaires de droit public : **1,15%**
Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
- **DE PRENDRE ACTE** que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire dont le montant s'élève à un pourcentage de la masse salariale assurée hors charges patronales.

- **DE PRÉCISER** que Le Maire a délégué pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

DECISIONS DU MAIRE, par délégation du Conseil Municipal

N° de la Décision	Nature de la décision	Information au Conseil
2024-D027	Autorisation donnée au Maire pour le dépôt d'une demande de subvention auprès du SIEIL pour la réalisation de l'étude thermique de la salle des fêtes.	04/10/2024
2024-D028	Signature d'un devis pour l'installation d'un circulateur réseau radiateur sur la chaudière de la Mairie pour une somme HT de 1 272 €.	04/10/2024
2024-D029	Signature d'un devis pour le changement des lampes des luminaires du stade pour une somme HT de 4 840,56 €.	04/10/2024
2024-D030	Signature de deux devis pour effectuer des travaux de route pour les sommes HT de 28 121,65 € et 6 889,50 €.	04/10/2024
2024-D031	Signature d'un devis pour la fourniture de blocs bétons pour une somme HT de 1 404 €.	04/10/2024

INFORMATIONS DIVERSES

Terrain de foot d'Ambillou

Il est évoqué un projet d'installation de terrain de foot « synthétique » qui serait positionné à côté du terrain de tennis.

Coût estimatif : 160 K€. Des subventions peuvent être demandées.

Le club est actuellement en recherche d'éléments techniques et financiers pour monter ce projet.

Un débat s'engage entre les conseillers :

- Pourquoi ne pas investir plutôt dans un city park qui serait multi activités ?
- Ce terrain synthétique sera-t-il compatible avec la nature du terrain ?
- Quelle est la durée de vie de ce type de terrain ? Quel entretien ?
- Il faudra faire attention à la puissance de l'éclairage de ce terrain, qui viendra en plus des éclairages déjà existants.

Le sujet reste ouvert mais il n'est pas prévu de réalisation dans l'immédiat.

Exposition sur les trains

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exposition « L'aventure du rail » réalisée par NPGL a rencontré beaucoup de succès lors des Journées Européennes du Patrimoine, à Ambillou.

Rapport d'activités du SIEIL

Charles Barrier présente les rapports d'activités du SIEIL sur les compétences électricité et gaz.

Ces rapports sont consultables en Mairie.

L'adjoint à la voirie précise également qu'un agent technique va quitter l'équipe, prochainement.

Associations

Céline Cheneau précise que le marché de Noël, au profit du téléthon, se déroulera le 08 décembre 2025. L'association « Agir Sport Santé » en partenariat avec le Contrat Local de Santé et AG2R, va proposer des séances de sport au profit des séniors, le jeudi de 10h à 12h.

Les séances commenceront à partir du 17 octobre et se dérouleront au Cercle de Loisirs.

11 novembre

Jean-Yves Bocage rappelle la cérémonie du 11 novembre. Rendez-vous à 11h devant la Mairie.

Cette année, deux classes seront présentes avec leurs enseignantes.

Au programme : des chants, la projection d'une vidéo et une exposition sur la guerre 14-18.

Il est également précisé le nouveau nom des anciens combattants : Anciens Combattants d'Ambillou.

Loyers du Pôle de Services

Le Maire informe le Conseil Municipal des montants fixés pour les loyers du pôle de services (extension). Ces loyers ont été fixés en fonction de la surface des bureaux, en réunion d'adjoints.

- Bureaux 7 et 8 : 346 €
- Bureau 9 : 240 €
- Bureau 10 : 240 €
- Bureau 11 : 600 €
- Bureau 12 : 118 €

Dans le cadre de sa délégation selon article L 2122-22 du CGCT (point n°5), le Maire prendra des Décisions du Maire pour permettre ces locations.

La séance est levée à 20h35

Le (la) Secrétaire de Séance	Le Maire, Bruno Cheuvreux
------------------------------	---------------------------